



Questions et réponses

Que se passe-t-il?

La médecin-hygiéniste régionale a émis un avis concernant l'eau potable à l'intention de certains résidents approvisionnés par le réseau de distribution d'eau de la communauté de Sainte-Anne-de-Madawaska, car des taux de manganèse supérieurs à la normale ont été détectés dans l'eau.

L'exposition à des taux élevés de manganèse par l'eau potable peut présenter des risques pour la santé, en particulier pour les nourrissons nourris au lait maternisé préparé (formule).

Le gouvernement local de Vallée-des-Rivières fournira de l'eau potable appropriée aux résidents touchés.

Qu'est-ce que le manganèse?

Le manganèse est un métal présent naturellement dans l'air, l'eau et le sol. Il se trouve couramment dans les eaux de surface et les eaux souterraines au Nouveau-Brunswick. La concentration maximale acceptable de manganèse dans l'eau potable est de 0,12 mg/L.

Les résultats d'analyses récentes indiquent que les taux de manganèse dans le réseau de distribution dépassent parfois les valeurs recommandées.

Pourquoi les taux de manganèse sont-ils élevés?

Une rupture de conduite d'eau à l'usine de traitement de la communauté de Sainte-Anne-de-Madawaska a endommagé une partie de l'équipement de traitement.

La municipalité attend l'équipement de remplacement ; pendant la durée des réparations, le processus de traitement de l'eau ne fonctionne pas comme prévu. Cela a entraîné des taux de manganèse supérieurs à la normale dans l'eau potable.

Combien de temps l'avis restera-t-il en vigueur?

L'avis restera en vigueur jusqu'à ce que l'usine de traitement soit remise en service et que les analyses démontrent que les taux de manganèse dans le réseau de distribution demeurent inférieurs à la concentration maximale acceptable de 0,12 mg/L. La durée prévue des réparations est d'environ trois mois.



Que fait-on à ce sujet?

Le gouvernement local s'emploie à remédier aux taux élevés de manganèse, notamment en effectuant des réparations sur le système de traitement du manganèse.

Des échantillons d'eau potable sont prélevés plus fréquemment; les résultats sont examinés par des inspecteurs de la Santé publique, et toute mise à jour de l'avis sera communiquée aux résidents et résidentes.

Qui est le plus à risque?

Les nourrissons de moins d'un an nourris au lait maternisé (formule) sont les plus sensibles au manganèse présent dans l'eau potable. Leur organisme absorbe et retient davantage de manganèse, et leur cerveau en développement peut être plus vulnérable aux effets neurologiques d'une exposition à des taux élevés de ce métal.

Qui est visé par l'avis?

Pendant la durée de l'avis, utilisez une autre source d'eau, comme de l'eau en bouteille ou toute autre source d'eau sûre, pour :

- Préparer le lait maternisé (préparation pour nourrissons)
- Donner à boire aux enfants de moins de cinq ans, par mesure de précaution supplémentaire

Les enfants plus âgés (cinq ans et plus) et les adultes, y compris les femmes enceintes, peuvent continuer à consommer l'eau du robinet sans danger.

Les personnes enceintes ne sont pas visées par cet avis. Bien que le fœtus en développement puisse être plus sensible au manganèse, l'organisme de la mère régule la quantité de manganèse absorbée et éliminée. Les personnes enceintes peuvent continuer à boire l'eau du réseau municipal pendant la durée de l'avis.

L'allaitement peut se poursuivre normalement, car il ne constitue pas une voie d'exposition significative. Il est préférable de continuer à allaiter.

En cas de doute, il est possible d'utiliser une autre source d'eau, comme de l'eau en bouteille, pour boire et cuisiner.



Mon nourrisson consomme du lait maternisé préparé : puis-je faire bouillir l'eau du robinet ?

Non. Faire bouillir l'eau du robinet n'élimine pas le manganèse et peut en augmenter la concentration. Il convient d'utiliser de l'eau en bouteille pour préparer le lait maternisé.

Lorsque vous utilisez de l'eau en bouteille pour préparer le lait maternisé, vous devez d'abord faire bouillir l'eau et la refroidir. Suivez les instructions sur la boîte de lait maternisé.

Quels sont les risques pour la santé ?

Une exposition prolongée à des taux élevés peut susciter des inquiétudes quant au développement cérébral des nourrissons et des jeunes enfants.

Le risque dépend de facteurs tels que la teneur en manganèse de l'eau, la quantité d'eau consommée et la durée de l'exposition.

Que puis-je faire pour réduire les risques ?

Pour réduire les risques, nous recommandons ce qui suit :

- N'utilisez pas l'eau du robinet pour préparer le lait maternisé.
- Utilisez une autre source d'eau potable appropriée, comme de l'eau en bouteille, pour préparer le lait maternisé, et faites d'abord bouillir l'eau.
- Suivez les instructions sur l'emballage du lait maternisé.

L'eau du robinet peut continuer à être utilisée pour la lessive, le bain, le lavage des mains, la douche et la vaisselle. Lors du bain d'un nourrisson, prenez des précautions pour éviter qu'il n'avale accidentellement de l'eau.

Ne faites pas bouillir l'eau du robinet pour éliminer le manganèse. L'ébullition peut en augmenter la concentration.

Où puis-je trouver plus d'informations sur cet avis ?

Veuillez consulter le site Web et les réseaux sociaux de votre gouvernement local.

Que faire si je n'ai pas accès à de l'eau en bouteille ?

Si vous avez besoin d'eau en bouteille, veuillez contacter André Thériault, directeur général de Vallée-des-Rivières au (506) 423-3108 ou Lise Roussel, Maire de Vallée-des-Rivières au (506) 479-8798, ou la ligne d'urgence au 506-445-2449 et appuyez sur le 9 pour laisser un message vocal.



Questions and Answers

What is happening?

The Regional Medical Officer of Health has issued a Drinking Water Advisory for some residents who receive their drinking water from the community of Sainte-Anne-de-Madawaska drinking water system, as higher than normal levels of manganese have been detected in the drinking water.

Exposure to high levels of manganese through drinking water may pose health concerns, particularly for infants who are fed using prepared infant formula.

The local government of Vallée-des-Rivières will provide suitable drinking water to affected residents.

What is manganese?

Manganese is a naturally occurring metal found in air, water, and soil. It is commonly present in both surface water and groundwater in New Brunswick. The maximum acceptable concentration of manganese in drinking water is 0.12 mg/L.

Recent sample results show manganese levels in the distribution system that occasionally exceed the recommended guideline values.

Why are manganese levels high?

A watermain break at the water treatment plant in the community of Sainte-Anne-de-Madawaska damaged some of the water treatment equipment.

The local government is waiting for replacement equipment and while repairs are underway, the water treatment process is not operating as intended. This has resulted in higher-than-normal manganese levels in drinking water.

How long is the advisory?

The advisory will remain in effect until the water treatment plant is returned to service and manganese testing demonstrates manganese levels in the distribution system remain below the Maximum Acceptable Concentration of 0.12 mg/L. The estimated timeline for completion of repairs is approximately three months.



What is being done?

The local government is working to address the elevated manganese levels, including repairs to the manganese treatment system.

The drinking water is being sampled more frequently; these results are reviewed by Public Health inspectors and any updates to the drinking water advisory will be communicated to residents.

Who is most at risk?

Infants under one year old who consume prepared formula, are the most sensitive to manganese in drinking water. Their bodies absorb and retain more manganese and their developing brains may be more susceptible to the neurological effects of elevated manganese exposure.

Who is affected by the advisory?

While the advisory is in effect, use an alternate source of water such as bottled water or another safe water source for:

- Preparing infant formula
- Drinking water for children under five, as an added precaution

Older children (five years and older) and adults, including pregnant people, can continue to safely consume the water.

Pregnant people are not included in the Advisory. While the developing fetus may be more sensitive to manganese, a parent's body regulates the amount of manganese absorbed and excreted. Pregnant people can continue to drink the municipal water while the advisory is in place.

Breastfeeding can continue as usual as this is not a significant route of exposure. It is safest to continue to breastfeed.

My infant drinks prepared formula – can I boil tap water?

No. Boiling tap water does not remove manganese and can increase the concentration.

Bottled water should be used to prepare formula.

When using bottled water to prepare infant formula, the water should be boiled first, then cooled before preparing infant formula.

Follow the instructions on the formula can.



What are the health concerns?

Prolonged exposure to high levels may be a concern for brain development in infants and young children.

The risk depends on factors such as the level of manganese in the water, the amount of water consumed, and the length of exposure.

What can I do to reduce risks?

To reduce risks, we advise:

- Do not use tap water to prepare infant formula.
- Use another suitable source of drinking water, such as bottled water, for preparing formula, and boil the water first.
 - Follow manufacturer instructions when preparing formula.
- Short-term consumption of manganese in drinking water for older children and adults is not expected to result in health effects; however, if there are concerns, an alternate source of water, such as bottled water can be used for drinking and cooking.
- Tap water can continue to be used for laundry, bathing, hand washing, showering and washing dishes. While bathing an infant, precautions should be taken to ensure they do not accidentally swallow the water.
- Do not boil tap water to remove manganese. Boiling can increase its concentration.

Where can I find more information on the advisory?

Please visit your local government's website and social media.

What if I don't have access to bottled water?

If you need bottled water, please contact André Thériault, General Manager of Vallée-des-Rivières, at (506) 423-3108; Lise Roussel, Mayor of Vallée-des-Rivières, at (506) 479-8798; or the emergency line at (506) 445-2449 and press 9 to leave a voicemail.